

*Commune de : ROMANÈCHE-THORINS*

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

De la séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

**Présents** : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Madame Sandrine TITOLO,  
Messieurs Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Philippe GUILLON,

**Excusés** : Madame Monique DUTRAIVE ép. LENFANT représentée par Madame Josette GOMBERT  
Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Charles AHIAFOKPO  
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA  
Madame Lauranne LOMBARD  
Monsieur Thomas PATENÔTRE

**Absents** : Madame Marion PONT  
Madame Marie-France MONNET

Monsieur Frédéric MEUNIER a été nommé secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Décisions prises dans le cadre des délégations**

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **Tarif Restaurant scolaire année 2023/2024 :**

Le maire informe l'assemblée de la possibilité de réviser les tarifs du restaurant scolaire et présente le bilan financier de l'année écoulée concernant cette structure.

Il informe notamment l'assemblée de la hausse prévisible du coût de la restauration scolaire et rappelle que la facturation des repas aux familles couvre actuellement moins de 50% des charges de ce service.

Rappel est également fait que le conseil municipal, après décision de passer le repas de cantine de 4€60 à 3€60 en 2020, a souhaité maintenir ce nouveau tarif depuis.

La question se pose aujourd'hui de l'opportunité de répercuter en partie cette hausse sur le coût du repas facturé au famille.

**Vu** la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal décidait de fixer les tarifs des repas du restaurant scolaire à 3€60 le repas enfant et 6€70 le repas adulte,

**Considérant** qu'à l'issue des débats il convient de maintenir le coût des repas à même tarif afin de ne pas augmenter la charge supportée par les ménages, mais que l'équilibre à 50% du coût de revient du repas à la charge des familles sera étudié pour 2024/2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de maintenir le prix du repas enfant au restaurant scolaire au tarif de 3€60 (majoré de 1€ si le repas est réservé la veille ouvrée selon les dispositions du règlement intérieur).

**Maintient** le prix du repas adulte à 6€70.

**Précise** que les recettes en résultant seront imputées au compte 7167 du budget de la collectivité.

➤ **Tarif Garderie périscolaire année 2023/2024 :**

Le maire informe l'assemblée de la possibilité de réviser les tarifs de la garderie périscolaire et présente le bilan financier de l'année écoulée concernant cette structure.

**Vu** la délibération n°02/05/22 en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal décidait de fixer les tarifs d'accès à la garderie périscolaire à 1€48 la demi-heure,



**Considérant** qu'il convient de ne pas augmenter la charge financière supportée par les familles concernant l'accès aux services périscolaires,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de maintenir le prix de l'accès à la garderie périscolaire au tarif de 1€48 la demi-heure.

**Précise** que les recettes en résultant seront imputées au compte 7066 du budget de la collectivité.

➤ **Subvention – Comité des fêtes :**

Monsieur BROUTIN, Adjoint délégué aux associations, informe l'assemblée d'une demande de subvention formulée par l'association du comité des fêtes de Romanèche-Thorins, nouvellement créé sur la commune.

**Considérant** que cette association a pour objet : « *la création et l'organisation d'évènements culturels, sportifs, ludiques...sur le territoire communal, qu'elle se donne la possibilité d'aider et de participer à l'organisation, avec d'autres associations, de manifestations de même nature, ainsi que d'acquérir du matériel qu'elle pourra mutualiser avec d'autres associations* »

**Considérant** qu'en son article 2 les statuts prévoient que tous les résidents de Romanèche-Thorins peuvent être membres de ce comité,

Dans le cadre de cette création l'association a sollicité une aide financière auprès de la commune,

**Considérant** qu'à l'appui de cette demande en date du 6 mai 2023, l'association a adressé un dossier à M. le maire qui comporte :

- Les informations sur l'association, statuts, déclaration en préfecture,
- Un projet de réalisation et de financement concernant l'organisation de la fête de la musique programmée le 24 juin 2023,
- Un projet de financement pour l'acquisition de matériel faisant ressortir : les besoins constatés pour l'ensemble des associations municipales et les modalités de mise à disposition du matériel aux associations ;

Au vu, de la demande, des devis fournis et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'**accorder** à l'association " Comité des Fêtes de Romanèche-Thorins " une subvention de 20 000 euros,

Où cet exposé, le conseil municipal :

**Décide** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**D'attribuer** à l'association " Comité des Fêtes de Romanèche-Thorins " une subvention de 20 000 euros pour les financements suivants :

- Organisation de la fête de la musique sur la place Benoit Raclet (location d'une scène, réservation d'un groupe musical, assurance de la manifestation...) 3 200 euros
- Acquisition de matériel pour l'organisation d'évènements culturels, sportifs, ludiques ou éducatifs et mise à disposition des associations communales, comprenant : barnums, remorque frigorifique, percolateur, enceintes portables, pichets, verres

**Précise** que l'ensemble de ces acquisitions devra être justifiées auprès de la commune par production d'une copie des factures correspondantes,

**Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget communal.

**Charge** le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

➤ **Décision modificative N°1 :**

**Vu** la demande formulée par le Comité des Fêtes de Romanèche-Thorins concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2023 pour l'acquisition du matériel nécessaire à sa création et l'organisation de la fête de la musique,

**Vu** l'avis favorable formulée par délibération 03/04/23 du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2023,

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 000.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>20 000.00 €</b>	
D 6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé		20 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>20 000.00 €</b>



➤ **Partenariat Petit train touristique :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier émanant de la Société Hameau Dubœuf concernant le petit train touristique mis en place en gare de Romanèche-Thorins.

**Considérant** que le Conseil Municipal, au vu de l'intérêt touristique pour la collectivité de l'existence de ce petit train, avait retenu le partenariat par délibération en date du 19 février 2008, que celui-ci est reconduit chaque année,

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention (*Monsieur Charles AHIAFOKPO*)

**Reconduit** son adhésion au projet de la Société Hameau Dubœuf pour l'insertion du logo de la commune moyennant un forfait de 1000 € HT le panneau de 72 X 48 pour 2023.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023 compte 6238

➤ **Contrat de location longue durée véhicule :**

Le Maire informe l'assemblée du projet de location par la commune d'un véhicule sous contrat de régie publicitaire auprès de la société INFOCOM-FRANCE.

Le contrat de régie publicitaire prévoit la location sur une durée de quatre ans pour un véhicule RENAULT DACIA type JOGGER 7 places essence.

Au terme du contrat, le loyer correspondant à cette location sera couvert par l'apposition sur le véhicule des publicités susceptibles de générer les recettes suffisantes à couvrir le montant de ce loyer.

**Vu** le contrat de régie publicitaire sur véhicule loué,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de la mise à disposition des élus et du personnel d'un véhicule pour leurs déplacements nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions,

Le conseil municipal à 14 voix pour et 1 contre (*Madame Céline MASCHINOT*),

**Retient** le projet de contrat de régie publicitaire sur véhicule loué auprès de la société INFOCOM-FRANCE sur une durée de quatre ans pour un véhicule RENAULT DACIA type JOGGER 7 places essence.

**Autorise** le maire ou son représentant à signer le contrat de régie publicitaire correspondant tel qu'annexé à la présente délibération,

**Précise** que l'usage du véhicule sera réservé aux élus et au personnel pour des déplacements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. (Réunions, formations...), et pour une mise à disposition éventuelle aux associations dans un second temps

**Charge** le maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'assurance de ce véhicule.

➤ **MBA : Demande de fond de concours Voirie – enfouissement des réseaux Route du Bourg :**

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Romanèche-Thorins a programmé sur 2020-2023 l'aménagement, la sécurisation et la mise en accessibilité d'une partie de ses voies pour les piétons.

Les travaux ont commencé avec la création d'un giratoire et de trottoirs entre la Route du Bourg, la Rue de la Pierre et la Rue de la Sambinerie, poursuivis par une liaison piétonne entre ce giratoire et la maison pluridisciplinaire.

Une liaison a également été réalisée avec le lotissement Les Jumeaux sur la Route du Bourg.

Le projet actuel est de repartir du dernier trottoir route du bourg, et de le prolonger en direction de la Route Nationale 6 avec la présence d'un ralentisseur de type plateau.

Il convient pour la réalisation de ce cheminement piétonnier de prévoir l'enfouissement des réseaux et de supprimer les poteaux existant sur le parcours.

Le montant estimatif des travaux d'enfouissement est de 72 000 euros HT prévu au budget primitif 2023 programme 112.

La commune pourrait espérer le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux : 72 000 HT

Fond de concours MBA voirie : 36 000 euros

Autofinancement : 36 000 euros

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** la sollicitation, des fonds de concours voirie auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération à hauteur de 36 000 euros représentant 50% du montant des travaux prévus par la commune.

**Charge** le maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.



➤ **MBA : Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2023 relatives à la compétence petite enfance :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L.5216-5,

**Vu** l'article L. 1609 nonies C du Code général des impôts,

**Vu** les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

**Vu** la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

**Vu** le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2017,

**Vu** la délibération n°2023-091 du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 relative au montant des attributions de compensation 2023 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

**Considérant** qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

**Considérant** qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** à disposition du vote le montant des attributions de compensation pour 2023 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Romanèche-Thorins telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;

**PRECISE** que la délibération sera notifiée à MBA.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

**Maison médicale :**

**Monsieur Yannick VACHER**, Maire rappelle le projet en cours concernant l'installation d'une sage-femme dans les locaux de la maison médicale.

Une réflexion est menée avec le département afin d'envisager les différentes modalités possibles pour l'occupation des locaux et libérer le cabinet numéro 3 à destination de cette nouvelle professionnelle de santé.

**Démission d'une conseillère municipale :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Madame Lauranne LOMBARD de ses fonctions de conseillère municipale. Il informe également l'assemblée que communication de cette décision a été faite à Monsieur le Préfet de Saône et Loire. Madame Lisa FINET, suivante sur la liste présentée aux élections municipales, intègrera prochainement le conseil municipal.

**Feu d'artifice :**

Il aura lieu le 24 juin au soir et sera tiré depuis l'arrière de la place Benoit Raclet par la société PIRAGRIC pour un montant de 3 000 euros TTC.

En parallèle, le nouveau comité des fêtes se chargera de l'animation de cette soirée ou des artistes locaux seront invités à se produire. Les commerçants et associations seront également associés à cet événement pour animer le cœur de village.

**GEOPARC :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une rencontre entre la mairie et les interlocuteurs GEOPARC concernant un projet de création d'un sentier à thème sur l'histoire minière de la commune. Le foyer rural serait le « Maître d'œuvre » de ce projet avec l'appui de la mairie. Les connaissances de la population sur cette thématique seront les bienvenues et un partenariat avec les écoles pourraient être envisagé pour impliquer nos plus jeunes dans cette démarche. Le lien entre le passé minier de la commune et l'activité viticole pourrait également être envisagé.

L'aboutissement de ce projet sur la fin 2024 pourrait permettre à la commune de se rapprocher d'une démarche de labélisation pour 2025.



### Maison médicale :

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier de Monsieur André ACCARY, Président du Département de Saône et Loire, remerciant la commune pour son implication dans l'accueil de l'antenne médicale du Centre Départemental de Santé et donnant l'accord pour l'installation d'une sage-femme sur la partie médicale.

Monsieur FAVRE, adjoint en charge des travaux de bâtiments, informe que quelques travaux sont à prévoir pour l'installation d'un secrétariat dans le hall d'accueil. Le cabinet n°3 sera mis à disposition de la sage-femme à partir du mois d'octobre. La salle de repos des médecins sera transférée sur la partie paramédicale.

### Projet théâtre :

Madame BUFFA, adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'assemblée de l'entière satisfaction de l'ensemble des participants et intervenants quant au déroulement du projet théâtre mené avec la scène Nationale du Théâtre de Mâcon. Elle remercie les écoles et les enfants pour leur forte implication dans ce projet. Le spectacle donné ce jeudi sur la commune a permis de clôturer le projet en associant la population à cette manifestation.

La saison 2024 pourra être l'occasion d'un nouveau partenariat. Le CMJ sera également accueilli une demi-journée en septembre sur le théâtre de Mâcon.

### Aménagement centre bourg :

Monsieur le Maire informe le conseil d'un rendez-vous pris en mairie pour des informations sur les assistances à maîtrise d'ouvrage auprès de la SEMA71 concernant les projets pour l'aménagement du centre village. Sur cette même thématique, Monsieur REYNIER et Madame TRANCHAND se rendront à une journée d'information sur les conduites de projet d'espace public. Le premier objectif sera de monter un dossier permettant d'aboutir au chiffrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet selon les contraintes existantes et les enjeux d'aménagements.

### Information Romanècheoise :

Madame GOMBERT informe l'assemblée que l'information Romanècheoise devrait sortir prochainement. La maquette en est achevée et les différentes informations seront illustrées par des photos.

### PANNEAU POCKET :

Pour rappel la population est invitée à se connecter à l'application Panneau Pocket pour découvrir les différents événements se déroulant sur la commune.

### CCAS :

Madame GOMBERT, Adjointe en charge des affaires sociales, informe l'assemblée des différents dossiers retenus par le Centre Communal d'Action Sociale lors de sa dernière réunion : attribution d'un complément de 50 euros aux bénéficiaires du chèque énergie (l'opération devrait se dérouler sur la rentrée de septembre et sur rendez-vous, une communication sera faire à la population en temps utile), projet d'une matinée d'initiation aux gestes de premiers secours pour une quinzaine de participants, organisation d'une journée Bowling à l'attention des collégiens.

### Fête Raclet :

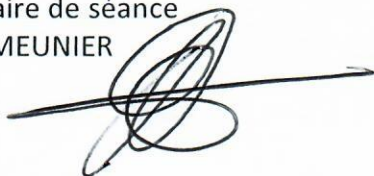
Monsieur AHIAFOKPO informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu en mairie pour prévoir l'organisation de la prochaine Fête Raclet. La fête se nommera dorénavant « BENOIT RACLET, Fête de la Vigne et des Terroirs ». La prochaine réunion aura lieu le 27 juin prochain.

### Logo de la commune petit train touristique Hameau Duboeuf :

Monsieur AHIAFOKPO demande si une réflexion pourrait être menée pour modifier le logo financé par la commune sur le petit train.

Parole est donnée à la salle  
La séance est close à 21h55

Le secrétaire de séance  
Frédéric MEUNIER



Le Maire,  
Yannick VACHER

